



PROGRAMME DE FINANCEMENT DES MICRO-INTERVENTIONS (MIP)

CANEVAS D'INTRODUCTION D'UN MICROPROJET

_o_o_o_o_o_o_o

1. Dénomination et localisation du microprojet

- 1.1. Intitulé du projet :
- 1.2. Dénomination du porteur du projet :
- 1.3. Localisation (s) du projet sur le terrain (Commune) :
- 1.4. Contacts : Numéro(s) de téléphone et adresse e-mail :

2. Identité des intervenants : (partenaire local de l'exécution de la micro-intervention)

- 2.1. Bénéficiaires : Activités, historique du groupe et expériences, avec noms de deux responsables et leurs fonctions au sein de l'association - bien décrire (H/F/jeunes ...), les profils pour répondre à la condition « intégration des plus démunis » - Maximum 15 lignes
- 2.2. Requéérant – si différent des bénéficiaires : Nom, statuts juridiques, adresse, tél., fax, historique, expériences et description du lien avec les bénéficiaires... et noms de deux responsables et leurs fonctions (maximum 10 lignes)
- 2.3. Activités du requéérant : principalement celles en lien avec le microprojet

3. Contexte et justification du projet

- 3.1. Expliquer le contexte dans lequel ce microprojet a été initié et les besoins auxquels il répond pour les bénéficiaires.
- 3.2. Activités : Comment les activités ont-elles été identifiées ? Enumérez-les en expliquant à quels besoins chacune répond

4. Objectifs et Activités du microprojet

- 4.1. Objectif général du projet :
- 4.2. Objectif(s) spécifique(s) :
- 4.3. Quelle sera la participation des bénéficiaires et leur implication à chaque étape de l'exécution du projet ? (Expliquer le processus)
- 4.4. Résultats escomptés : proposer deux indicateurs, l'un technique (augmentation de la production ...) et l'autre économique (augmentation du chiffre d'affaire, des bénéfices) pour suivre le microprojet pendant et après la mise en œuvre.
- 4.5. Durée des activités+ planning des diverses actions

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec

Ambassade de Belgique : 01 BP 1881 Cotonou (Rép. du Bénin) - tél. 21.30.18.75 - fax 21.30.68.62
Cotonou@diplobel.fed.be – www.diplomatie.be/cotonoufr

5. Durabilité et impact :

- 5.1. Quel est l'impact tangible du microprojet sur les bénéficiaires ? Est-il susceptible d'avoir des effets multiplicateurs (reproduction et extension des résultats) ?
- 5.2. Quelle est la durabilité des résultats ?
 - d'un point de vue financier : financement des activités à la fin du projet ;
 - d'un point de vue organisationnel ;
 - d'un point de vue technique, social, culturel et environnemental
- 5.3. Quels sont les risques liés à l'exécution du projet ?

6. Moyens d'exécution :

- 6.1. Description des moyens humains (comité de gestion, formation, animateurs)
- 6.2. Description des moyens matériels (locaux, équipements)
- 6.3. Détail des moyens financiers : coût total du projet réparti en apport sollicité et apport propre (un budget clair et détaillé doit être annexé distinguant les différents apports)
- 6.4. Organisation de la contribution locale (personnes impliquées et comment) :
- 6.5. Numéro de compte bancaire sur lequel un représentant des bénéficiaires sera signataire (ouverture obligatoire d'un compte avec deux signataires, un représentant du groupement bénéficiaire et un représentant de l'ONG requérante)

Contacts :

Bureau de Coopération au Développement
Ambassade de Belgique
01 BP 1881 Cotonou
Tél 21 30 18 75
E-mail : cotonou@diplobel.fed.be
Site : <http://www.diplomatie.be/cotonoufr/>

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec

Ambassade de Belgique : 01 BP 1881 Cotonou (Rép. du Bénin) - tél. 21.30.18.75 - fax 21.30.68.62
Cotonou@diplobel.fed.be – www.diplomatie.be/cotonoufr